

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 MARS 2022

19 h 00 – salle polyvalente

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	20

L'an deux mille vingt-deux, **le 24 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Jean-Pierre VILLESSOUBRE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Christopher DUMAS, Lucas BEYSSON, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Suan HIRSCH, Anne MORIS (pouvoir à Jean MIELLET), Bruno BERLIOZ (pouvoir à Olivier BOURQUARD).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal nomme Valérie SACLIER secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal du 08 février 2022 à 16 voix pour, 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

**OBJET : AVIS SUR LE 3^{ème} PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE
L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE
12 – 24/03/2022**

Madame Valérie SACLIER, adjointe au maire, indique aux membres de l'assemblée que le conseil municipal de la commune de Chapareillan, est appelé à formuler un avis sur le 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Grenobloise par le biais d'une délibération, au plus tard le 26 avril 2022.

A défaut d'une transmission de la délibération dans le délai imparti, l'avis de la commune de Chapareillan sera réputé favorable.

Après avoir entendu le rapport de Madame Valérie SACLIER,

Vu les articles L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement

Vu le dossier relatif au 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Grenobloise,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération Grenobloise pour la période 2022-2027.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**OBJET : MAINTIEN DU PRIX DE VENTE DES COMMUNAUX
13 – 24/03/2022**

Madame Martine VENTURINI, maire, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°11 du 19/01/2017 le conseil municipal a décidé de mettre fin au régime juridique particulier de l'albergement et de procéder à la vente des communaux.

A ce jour près d'une cinquantaine d'Albergés ont procédé à l'acquisition de parcelles pour un montant global d'environ 320 000 € dont 300 000 € ont déjà été payés.

Quelques retardataires ayant finalement décidé de procéder à l'acquisition des communaux, sous réserve que le prix de la catégorie 1 soit maintenu à 1,20 €, madame le Maire propose de prendre une délibération en ce sens afin de clore un maximum de dossiers.

Vu la délibération n°11 du 19/01/2017,

Vu la délibération n°07 du 09/03/2017,

Vu l'état des communaux vendus et restants à vendre établi par le Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame VENTURINI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, afin de solder les dernières ventes, de conserver à 1,20 € le prix du m² pour la catégorie 1 (vigne).

CONFIRME le prix de vente des communaux à 0,50 € le m² pour la catégorie 2 (pâturage), à 0,10 € le m² pour la catégorie 3 (bois taillis) conformément à la délibération n°11 du 19/01/2017

CONFIRME le prix de vente des communaux bâtis à 0,10 € le m² pour le sol des constructions conformément à la délibération n°07 du 09/03/2017

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

**OBJET : AUTORISATON DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
14 - 24/03/2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine VENTURINI, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°5 du 25/03/2021,

Vu le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de restructuration du restaurant scolaire votés en 2021 ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 760 680 € TTC

CP année 2021 : 532 476 € TTC

CP année 2022 : 228 204 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de restructuration du restaurant scolaire ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 840 000 € TTC

réalisé 2021 : 33 950 € TTC

CP année 2022 : 806 050 € TTC

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif, exercice 2022

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 MICROCENTRALE
15 - 24/03/2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine VENTURINI, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNE
16 – 24/03/2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine VENTURINI, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

**OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE TERRAINS REALISEES EN
2021
17 – 24/03/2022**

Monsieur Fabrice BLUMET, conseiller municipal, rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Fabrice BLUMET,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions joint à la présente délibération qui sera annexé au compte administratif.

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

Mme le Maire sort

Présents : 17

Votants : 19

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 MICROCENTRALE
18 - 24/03/2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Valérie IMBAULT-HUART Première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Martine VENTURINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	187 634,14 €	262 615,26 €	74 981,12 €	248 483,60 € (173 502,48+ 74 981.12)
INVESTISSEMENT	75 499,10 €	0,00 €	-75 499,10 €	-12 666,22 € (62832,88- 75 499,10)
TOTAL	263 133,24 €	262 615,26 €	517,98 €	235 817,38 €

2. Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser (+0,00 €).

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET COMMUNAL
19 – 24/03/2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Valérie IMBAULT-HUART Première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Martine VENTURINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	2 196 556,55 €	2 783 664,90 €	587 108,35 €	636 793,44 € (49 685,09 + 587 108,35)
INVESTISSEMENT	663 464,40 €	718 385,50 €	54 921,10 €	242 562,29 € (187 641,19 + 54 921,10)
TOTAL	2 860 020,95 €	3 502 050,40 €	642 029,45 €	879 355,73 €

2. Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser (-235 949,57 €).
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés.

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

Retour de Mme le Maire

Présents : 18

Votants : 20

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET MICROCENTRALE
20 – 24/03/2022**

Monsieur Gilles FORTE, adjoint aux finances, donne lecture du rapport suivant :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Cette affectation doit permettre, à minima, de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement en comblant le déficit éventuel d'investissement reporté, majoré du solde négatif des restes à réaliser.

Le surplus peut être soit affecté également à l'investissement, soit reporté dans la section de fonctionnement ou reversé exceptionnellement à la collectivité de rattachement.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur FORTE,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement de 248 483,60 € qui doit faire l'objet d'une affectation,

Constatant par ailleurs :

- un résultat (déficit cumulé) de la section d'investissement de :	12 666,22 €
- un solde (nul) des restes à réaliser d'investissement de :	0,00 €
	Solde déficitaire : 12 666,22 €

Constatant le besoin de financement de la section d'investissement,
Constatant l'absence de dépenses d'investissement ou d'exploitation à réaliser à court terme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation :

c/R 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	150 000,00 €
c/R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	98 483,60 €

Pour mémoire

c/R 001 : Résultat d'investissement reporté :	- 12 666,22 €
---	---------------

DÉCIDE d'intégrer dans le budget principal une partie du résultat d'exploitation du budget annexe microcentrale,

- précise que le montant de la reprise s'élève à 150 000 €
- indique que le reversement s'effectue par le jeu d'écritures comptable suivant :

Budget Annexe Microcentrale :

Article 672 - Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement :	150 000 €
---	-----------

Budget Principal :

Article 7551 Excédents des budgets annexes :	150 000 €
--	-----------

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 BUDGET COMMUNAL
21 - 24/03/2022**

Monsieur Gilles FORTE, adjoint aux finances, donne lecture du rapport suivant :
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Cette affectation doit permettre, à minima, de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement en comblant le déficit éventuel d'investissement reporté, majoré du solde négatif des restes à réaliser.

Le surplus peut être soit affecté également à l'investissement, soit reporté dans la section de fonctionnement.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur FORTE,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement de 636 793,44 € qui doit faire l'objet d'une affectation,

Constatant par ailleurs :

- un résultat (excédent cumulé) de la section d'investissement de :	242 562,29 €
- un solde (déficit) des restes à réaliser d'investissement de :	- 235 949,57 €
Solde (excédent) :	6 612,72 €

Constatant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation :

c/R 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	0,00 €
c/R 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	636 793,44 €

Pour mémoire

c/R 001 : Résultat d'investissement reporté :	242 562,29 €
---	--------------

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

**OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
22 – 24/03/2022**

Madame Martine VENTURINI, maire, présente aux membres de l'assemblée les résultats de l'imposition 2021 (hors rôles complémentaires et lissage) :

	Bases	Taux	Recette
Taxe d'habitation : (résidences secondaires)	339 716	9,88 % figé	33 564 €
Taxe foncière (bâti) :	3 005 869	37,22 %	1 117 784 €
Correction pour commune surcompensée			-37 828 €
Taxe foncière (non bâti) :	78 090	74,99 %	58 560 €
Total			1 172 080 €

Les bases 2022 données par la direction des finances publiques sont les suivantes :

Taxe foncière (bâti)	3 152 000
Taxe foncière (non bâti)	80 000

Appliqués aux bases données par la direction des finances publiques les taux donnent les recettes suivantes :

Taxe foncière (bâti) :	1 173 174 €
Taxe foncière (non bâti) :	59 992 €
Total :	1 233 166 €

Le produit de la taxe d'habitation s'élève à 34 705 € et l'effet du coefficient correcteur se traduit par une contribution de 39 698 €

Après avoir entendu le rapport de madame Martine VENTURINI, maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le vote des taxes directes locales pour l'année 2022 selon le tableau ci-dessous :

Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
37,22 %	74,99 %

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET MICROCENTRALE 2022
23 – 24/03/2022**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, adjoint aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de la microcentrale pour l'année 2022 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

Fonctionnement dépenses		
Chapitre		Montant HT
D002	Déficit reporté	
O11	Charges à caractère général	45 000,00
O12	Charges de personnel	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	26 000,00
67	Charges exceptionnelles	150 000,00
O23	Virement investissement	103 000,00
O42	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	45 000,00
	Total	390 000,00

Fonctionnement recettes		
Chapitre		HT
R002	Excédent reporté	150 000,00
70	Ventes de produits fabriqués	230 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
O42	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	10 000,00
	Total	390 000,00

Investissement dépenses		
Chapitre		Montant HT
D001	Déficit reporté	12 666,22
16	Emprunts et dettes assimilées	77 500,00
21	Immobilisations corporelles	46 317,38
23	Immobilisations en cours	100 000,00
O40	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	10 000,00
	Total	246 483,60

Investissement recettes		
Chapitre		HT
R001	Excédent reporté	0,00
10	Dotations fonds divers et réserve	98 483,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
13	subventions d'équipement	0,00
O21	virement de la section de fonctionnement	103 000,00
O40	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	45 000,00
	Total	246 483,60

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2022
24 - 24/03/2022**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, adjoint aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de la commune 2022 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

Fonctionnement dépenses		
Chapitre		Montant TTC
D002	résultat reporté	0,00
O11	Charges à caractère général	695 322,00
O12	Charges de personnel	1 231 800,00
O14	Atténuations de produits	85 000,00
65	autres charges de gestion courante	244 850,00
66	Charges financières	81 000,00
67	charges exceptionnelles	1 500,00
O23	<i>virement à l'investissement</i>	<i>450 633,00</i>
O42	<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>50 000,00</i>
	Total	2 840 105,00

Fonctionnement recettes		
Chapitre		Montant TTC
R002	résultat reporté	0,00
O13	Atténuation de charges	15 000,00
70	Produits des services	193 080,00
73	Impôts et taxes	2 264 930,00
74	Dotations et participations	190 590,00
75	autres produits de gestion courante	175 500,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
		2 840 105,00

Investissement dépenses		
Chapitre		Montant TTC
D001	résultat reporté	0,00
16	Emprunts en euros	137 000,00
20	Immobilisations incorporelles	15 550,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 164,16
23	Immobilisations en cours	1 224 105,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00
Restes à Réaliser		248 114,57
	Total	1 681 933,73

Investissement recettes		
Chapitre		Montant TTC
R001	résultat reporté	242 562,29
13	subventions	169 780,00
16	emprunts et dettes assimilées	0,00
10	dotations (FCTVA + TAM)	120 000,00
1068	excédents de fonc. Capitalisés	636 793,44
45	Opérations pour compte de tiers	0,00
O24	Cession immobilisations	0,00
O21	<i>virement de la section de fonctionnement</i>	<i>450 633,00</i>
O40	<i>Opérations ordre transfert entre sections</i>	<i>50 000,00</i>
Restes à Réaliser		12 165,00
		1 681 933,73

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET porteur du pouvoir d'Anne MORRIS), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ).

L'ordre du jour étant clos, Madame le Maire lève la séance à 20 h 45.